

R.P.I Aubinges - Morogues- Parassy
Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école le 19 octobre 2018
à PARASSY.

Membres présents :

Mesdames Collin, Van Iersel, Gillet, Bertin, Foltier, Fiault et Moreau, parents élus.

Madame Pinson, maire de Parassy , M. Clavier, maire de Morogues, M. Roblet, maire de la commune d'Aubinges,

Mesdames Barthélémy, Chappuis, David, François, enseignantes.

Mme Claudine Creugny, DDEN

Mme Jacquet, Atsem à l'école maternelle de Parassy

Membres excusés : M. Joly, inspecteur de circonscription Cher Nord, Mme Le Gal, parent élu

En préambule, Mme David rappelle que le compte-rendu du conseil d'école réalisé par le président du conseil d'école et validé par un co-secrétaire de séance (un parent d'élèves) soit porté à la connaissance de tous par l'intermédiaire du site de la commune de Morogues. En revanche, un exemplaire papier sera consultable dans chaque école.

Attention, le compte-rendu du dernier conseil d'école de Morogues n'a pas été porté à la connaissance de tous, il faudrait également actualiser les informations relatives à la nouvelle organisation scolaire.

1. Lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école et bilan des actions envisagées.

Mme Chappuis en fait lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 et 3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Parents titulaires : Mesdames Van Iersel, Collin, Gillet et Fiault.

Parents remplaçants : Mesdames Foltier, Moreau, Bertin et Mme Le Gal.

Cette année encore, les RPI n'étaient pas considérés comme une seule école et devaient organiser leur propre élection dans chaque commune. Pour Parassy, il y a eu 73 % de votants (- 5%).

Pour Aubinges et Morogues: les résultats sont de 60% et 60,50%. (résultats également en baisse)

Nous avons établi une délibération pour unir nos 3 conseils d'école et n'en faire qu'un.

Vote à l'unanimité.

Mme David informe qu'un règlement intérieur de conseil d'école doit être voté lors du 1^{er} conseil d'école. Chaque membre en a été destinataire afin d'en prendre connaissance.

Les maires des 3 communes nous fourniront le nom d'un représentant de chacune de leur commune.

Mme David rappelle les attributions du conseil d'école :

- Instance de décision
- Instance de consultation
- Instance d'information

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves :

- Ils font partie intégrante de la communauté éducative, ce qui nécessite d'être présent autant que faire se peut à toutes les réunions ou manifestations et de se rendre disponible pour faire vivre l'école et pour le bien-être des enfants au sein de l'école.
- Porte-parole des parents en transmettant des questions, des remarques ou suggestions concernant le fonctionnement de l'école, la sécurité, l'hygiène, les transports, l'accueil et la cantine. Les questions d'ordre pédagogique ne sont pas abordées lors de ces conseils.
- Communicateur par le biais du compte-rendu que vous aurez validé
- Éventuellement médiateur (en dernier recours): privilégier la relation directe avec l'enseignant concerné.

Il n'est pas obligatoire que les 2 représentants d'une classe soient présents lors d'un conseil.

4. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école pour l'année 2018-2019

Une modification a été apportée au règlement départemental des écoles du Cher : Partie 2.1 « Droits et obligations des membres de la communauté éducative -Les élèves. »

Une précision a également été apportée sur le droit d'accueil en cas de grève. La configuration de notre école fait qu'en cas de grève d'un seul enseignant, les élèves ne seront en aucun cas répartis dans une autre classe dont le service est assuré par un enseignant. C'est à la commune de pallier à ce manque. Mais, les 3 maires de notre R.PI s'oppose à la mise en place du service de droit d'accueil lorsqu'un enseignant ne peut assurer son service.

Chaque directrice d'école a fait parvenir à ses représentants de parents d'élèves le règlement intérieur par voie électronique, idem pour les maires.

Vote abstention : 0 contre : 3 (relatif au service du droit à l'accueil) pour : 9

Celui-ci a été entériné par les membres du conseil d'école.

5. Avenant du projet d'école 2018

Mme Barthélémy en fait lecture, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

6. Évaluations nationales CP/CE1

Les évaluations ont été passées entre le 17 et le 28/09/18, elles concernaient tous les élèves de CP et de CE1 et ciblaient 3 domaines de compétences en français et 3 en mathématiques. Les élèves avaient 3 fichiers (2 en français et 1 en maths), le nombre d'exercices, l'attention et la concentration nécessaires, ont amené les enseignantes à adapter la passation (8 étapes pour les CP et 6 pour les CE1). Ces évaluations ont été une source d'anxiété pour les élèves qui prenaient à peine leurs marques dans une nouvelle classe, il a donc fallu beaucoup les rassurer notamment par rapport aux exercices chronométrés et leur expliquer que cet outil était fait pour que leurs maîtresses sachent les besoins et les acquis de chacun. Les enseignantes se demandent pourquoi certains exercices étaient communs au 2 niveaux et en quoi les résultats seraient pertinents, dans la mesure où les exercices ne correspondent pas aux attentes de début d'année (en maths au CE1, en phonologie au CP) ou bien sont des exercices mal conçus (exemple une ligne numérique non graduée dans un exercice de numération).

Mme David déplore que des collègues s'échinent depuis des semaines sur ces évaluations nationales pour découvrir que celles-ci servent pour un coup de com' la veille de la présentation de la loi sur l'école « un élève sur deux est en difficultés en calcul mental en CE1 » mais sur quelle norme ? sur la base de quels exercices ? En effet, la saisie des résultats est possible jusqu'au 21 octobre où un nouveau calcul des scores sera lancé pour clôturer cette campagne.

7. Exercices attentat-intrusion et incendie

A Parassy: pour la maternelle, l'exercice a été effectué le mardi 9 octobre, le signal sonore utilisé était verbal, les enfants se sont regroupés en silence dans le dortoir et y sont restés pendant 5 min en attendant la fin de l'alerte signalée par la sonnerie du portable de la maîtresse. Les enfants ont beaucoup mieux vécu psychologiquement cet exercice dans la mesure où aucun scénario factice n'avait été prévu, le seul but était de se cacher au cas où un danger extérieur venait à se produire.

L'exercice incendie a été effectué le jeudi 4 octobre, rien à signaler.

En GS/CP: - exercice incendie réalisé le 27 septembre : rien à signaler
- exercice attentat/intrusion sera réalisé la semaine de la rentrée.

A Aubinges : - exercice incendie réalisé courant octobre, l'alarme n'a pas été déclenchée car la clef pour l'arrêter avait disparu.

- exercice attentat/intrusion sera réalisé la semaine de la rentrée.

A Morogues : exercice incendie réaliser le 18 septembre : rien à signaler
- exercice attentat/intrusion sera réalisé la semaine de la rentrée.

8 .Effectifs pour l'année 2018

4 inscriptions ont été enregistrées depuis le début de l'année dans le RPI dont une en classe de GS/CP, qui se trouve être déjà très surchargée. Mme David, directrice de cette école se demande jusqu'à quelle limite peut-on continuer à accueillir des élèves dans cette classe ?

P.S/M.S : $7+11=18$ le matin et $4+11+14 =29$ les après-midis (suite au décloisonnement des GS)

G.S/C.P : $14+18 = 32$ le matin et 18 CP les après-midis

CE1/CE2 : $11 +11 = 22$

CM1/CM2 : $10 + 14 = 24$

Soit un total de 96 élèves.

Mme Chappuis demande que le SIRS achète au moins un lot de 6 chaises et bureaux réglables en hauteur avec des casiers vissés.

Mme David fait part de sa crainte dans la capacité d'accueillir ces élèves l'année prochaine dans les locaux de la commune d'Aubinges.

9. Evolution du projet de création de locaux à Aubinges.

M. Roblet annonce que le budget est supérieur à celui initialement prévu : 440 000€HT soit 107 000€HT avec subventions.

Le choix des entreprises sera arrêté la semaine suivante mais en aucun cas les travaux seront finis pour la rentrée 2019.

Mme Barthélémy annonce que ce sera très compliqué d'installer 29 élèves dans sa classe et qu'il faudra peut-être la délocaliser dans la salle des fêtes. M. le maire, y réfléchit mais ne s'y opposera pas.

10. Nouvelle organisation dans l'emploi du temps des personnels de service suite au passage à 4 jours.

M. Clavier fait une présentation exhaustive des changements d'organisation de son personnel suite à l'allongement de 30 min de classe/jour, tout en tenant compte du décloisonnement des GS les après-midis.

L'horaire d'une seule personne a été diminué, pour le reste pas de changement.

Le petit car a été supprimé, seul le grand car circule avec comme conséquence un temps de trajet plus long.

M. Clavier demandera un changement dans le trajet du retour pour que le car qui part de Morogues repasse à Aubinges au lieu de rentrer directement à Parassy.

Mme Chappuis précise que ce changement d'organisation impacte son école puisque le matin, aucun personnel communal n'y est présent. Elle précise que lorsqu'elle est en formation, personne ne peut ouvrir la classe. Elle remercie Mme Gordet (cantinière à Morogues) qui revient exceptionnellement pour ouvrir la porte aux remplaçants.

Néanmoins, le numéro de téléphone de la mairie sera visible de façon permanente dans

le panneau d'affichage de son école.

11. Les activités éducatives, l'aide aux devoirs et la fête de Noël.

- Soirée « Tartiflette dansante » organisée le samedi 20 octobre par l'APE dont les profits permettront de réduire le coût par élève de la classe de neige.
- Vente de viennoiseries organisée par l'APE le dimanche 30 septembre. Bénéfices : 353€82

- **PS/MS/GS/CP (Parassy)** : dans le cadre du projet d'école « assurer les parcours culturels et artistiques », les élèves bénéficieront de la venue de F. Duval qui présentera cette année un spectacle interactif intitulé « sur la piste des arts » le vendredi 30 novembre à Parassy.

- un des objectifs prioritaires de la maternelle étant la maîtrise du langage, tous les élèves de PS/MS/GS participeront à la fête du livre organisé aux Aix d'Angillon toute la journée du vendredi 7 décembre.

- Claudine viendra lire des histoires aux enfants de la maternelle, une fois/mois le matin pour les PS/MS et une autre fois les après-midis pour les MS/GS.

- Dans le cadre du projet d'école relatif à l'objectif « offrir à tous les élèves l'accès à une première culture artistique », notre école s'est inscrite au dispositif « Passerelle des arts » qui offre la possibilité aux élèves d'avoir accès à des spectacles de haute qualité pour un coût de 3€/enfant. Les élèves de Parassy iront le 4 février voir le spectacle « sous la neige » à la salle des fêtes des Aix d'Angillon.

- Marché de Noël à la salle des fêtes de Morogues le dimanche 16 décembre. Mme David remercie la municipalité pour le prêt de la salle durant tout le week-end.

- Fête de Noël le vendredi 21 décembre à Parassy avec la présence de tous les enfants du R.P.I. Les enfants visionneront un film d'animation «arts et essais» puis ils déjeuneront ensuite dans la salle des fêtes, les dames du service de restauration se rendront toutes à Parassy ce jour là. L'après-midi remise des cadeaux et des friandises. Le coût du cadeau est fixé à 10€ par enfant.

- **CE1/CE2 (Aubinges)**

- Le 4 octobre, visite du musée de l'école de Bourges le matin et de la médiathèque l'après-midi, avec l'intervention de la bibliothécaire qui a effectué une lecture en réseau sur le thème de la montagne.

- Le 30 novembre, spectacle documentaire de F.Duval

- Inscription au dispositif « passerelle des arts »

- Inscription au dispositif « école et cinéma » avec le visionnage de 3 films/an dont 1 en commun avec les CM.

- **CM1/CM2 (Morogues):**

- Le 4 octobre, visite du musée Estève avec découverte des collections le matin et atelier collage l'après-midi.
 - Le 15 octobre : rencontre balle ovale au stade de Morogues avec les élèves des Aix d'Angillon et de Soulangis.
 - Jeudi 18 novembre : visionnage du film « Adama » dans le cadre du dispositif « école et cinéma »
 - 24 novembre : les classes d'Aubinges et Morogues inviteront la population dans la classe de Morogues pour revivre l'émotion d'une dictée à l'école, cette dictée sera auto-corrective avec participation financière libre. Le bénéfice permettra de réduire le coût moyen du voyage en classe de neige.
-
- Créneaux piscine : 1^{er} semestre pour les GS/CP de Parassy et les CE1/CE2 d'Aubinges les vendredis après-midi et au 2^{ème} semestre, 13 séances pour les PS/MS de Parassy et les CM1/CM2 de Morogues.
-
- L'aide aux devoirs concerne cette année 3 élèves (1 en CE et 2 en CM) et se déroule tous les mardis de 16h30 à 17h30 dans la cantine de Morogues. Cette aide est encadrée par une animatrice de la CDC.

11. Questions diverses

- Est - il possible de demander à l'accompagnatrice du car de ne pas utiliser de mots grossiers et d'être plus agréable envers les enfants ?

M. Clavier effectuera un rappel à l'ordre auprès de cette personne.

12. Tour de table.

- Mmes Barthélémy et Chappuis demandent l'achat de 4 tablettes et Mme François, un ordinateur avec un système d'exploitation (windows 10) plus performant que celui dont elle dispose actuellement afin de pouvoir utiliser les outils liés au TBI dans les nouvelles méthodes de lecture et de mathématiques.
- M. Clavier signale l'obligation de réaliser un état des lieux de l'air dans nos classes, celui-ci sera effectué prochainement.

Madame DAVID remercie les membres présents.

La réunion se termine à 20h30 .

La présidente et secrétaire : Mme DAVID

La co-secrétaire : Mme Collin